

RWANDA

Une organisation de défense des droits humains contrainte de fermer ses portes

Index AI : AFR 47/001/2005

ÉFAI

Lundi 10 janvier 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Vendredi dernier, la *Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme* (LIPRODHOR), principale organisation de défense des droits humains au Rwanda, a fermé ses portes. Tous les employés ont été temporairement suspendus de leurs fonctions, une suspension qui risque de devenir permanente si des donateurs ne sont pas trouvés avant mars 2005.

La LIPRODHOR était la seule organisation indépendante de défense des droits de l'homme au Rwanda à maintenir des observateurs chargés de veiller au respect des droits humains au niveau des provinces et des districts. Le départ attendu de l'organisation signifie que les Rwandais, en particulier ceux qui vivent en zone rurale, n'auront plus d'observateurs indépendants vers qui se tourner pour enregistrer leurs plaintes ou tenter de résoudre les conflits relatifs au respect des droits humains.

Sans avoir recours à la justice pénale, le gouvernement a, de fait, détruit l'un des derniers piliers de la société civile rwandaise dans le domaine des droits humains.

La fermeture attendue de la LIPRODHOR s'inscrit dans un schéma classique, bien connu des organisations de défense des droits humains au Rwanda. Dans le cas de la LIPRODHOR, des commissions parlementaires ont, à deux reprises en mars 2003 et juin 2004, fait état d'allégations vagues et non confirmées concernant les activités « *divisionnistes* » et/ou « *génocidaires* » de l'organisation. Dans le Rwanda d'aujourd'hui où il faut prouver son innocence plutôt que sa culpabilité, de telles allégations suffisent habituellement à faire mettre de façon effective sur liste noire une organisation ou une personne. Pour les organisations, il devient alors presque impossible de recruter ou de garder du personnel et de réunir des fonds. Après la publication du dernier rapport en date de la commission parlementaire, les avoirs de l'organisation ont été temporairement gelés et plusieurs membres du personnel à des postes clés ont demandé asile à l'étranger.

À la mi-septembre, le gouvernement a pris connaissance du rapport parlementaire et s'est lancé dans une stratégie d'action menée en parallèle sur deux fronts : enquête judiciaire et autocritique. La LIPRODHOR a dû enquêter sur son personnel et faire partir certaines personnes pour « *mauvaise conduite* ». L'organisation a dû payer 20 000 dollars US, dont 80 p. cent sur ses réserves financières, pour cette enquête interne. En plus de reproduire les conclusions retenues contre l'organisation par la commission parlementaire, le rapport a grevé les réserves financières de la LIPRODHOR. Son personnel et ses membres ont dénoncé la nature partielle du rapport et la manipulation politique mais l'organisation a été sommée par le gouvernement de prendre des mesures sur la base des allégations contenues dans ce rapport. Les personnes citées lors de l'enquête interne, tout comme celles citées dans le rapport de la commission, n'ont jamais été interrogées et n'ont pu à aucun moment répondre aux allégations portées contre elles.

Complément d'information

Une commission parlementaire a été établie en janvier 2004 pour enquêter sur l'assassinat de plusieurs survivants du génocide dans la province de Gikongoro et sur la prédominance d'une idéologie génocidaire au Rwanda. Cette commission a rendu son rapport à l'Assemblée en juin. La dissolution de cinq organisations non-gouvernementales, dont la LIPRODHOR, figurait au nombre de ses recommandations. L'assemblée nationale a très vite approuvé les recommandations de la commission. Le gouvernement rwandais n'a réagi qu'à la mi-septembre, en félicitant le parlement pour son travail. Le porte-parole a déclaré que le rapport avait alerté le gouvernement sur l'étendue et l'échelle de ce qu'il a défini comme du « *divisionnisme ethnique* » et une « *idéologie génocidaire* ». Le gouvernement a déclaré qu'il laissait à la justice pénale et aux organisations (et personnes) citées dans le rapport de la commission le soin de remédier à la situation. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>